

**SELECTIRENTE**

\*\*\*\*\*

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance

Au capital de **66 767 008 €**

Siège social : 303, square des Champs Elysées - Evry- Courcouronnes - 91026 Evry Cedex

\*\*\*\*\*

414 135 558 RCS EVRY

(la « **Société** »)

**PROCES VERBAL DU DIRECTOIRE EN DATE DU 4 JUIN 2020**

Le Directoire s'est réuni le 4 Juin 2020 à 18 heures au siège ou par visio ou téléconférence sous la présidence de Monsieur Jérôme GRUMLER à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**Composition du bureau de vote de l'Assemblée Générale Mixte de la société SELECTIRENTE du 10 juin 2020 à 14h réunie à huis-clos.**

Sont présents ou réputés présents:

- Monsieur Jérôme GRUMLER, Président,
- Monsieur Michael RICCIARELLI, Membre du directoire.

Monsieur le Président du Directoire préside la séance.

**DECISION UNIQUE**

*Composition du bureau de vote de l'Assemblée Générale Mixte de la société SELECTIRENTE  
Du 10 juin 2020 à 14h réunie à huis-clos*

Le Président,

Dans le contexte de pandémie du Covid-19, de l'état d'urgence sanitaire, et en application de l'article 4 de l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales de droit privé,

**Constatant** que les actionnaires de la société anonyme Sélectirente ne pourront être présents physiquement à l'Assemblée Générale Mixte du 10 juin 2020, a décidé de la tenir au siège social, au 303 Square des Champs Elysées à Evry- Courcouronnes (91026), hors la présence physique des actionnaires,

**Indique** en application de l'article 8 du Décret du 10 avril 2020, applicable aux Sociétés anonymes,

- Que le Président de l'Assemblée générale en application de l'article 30 des Statuts est le Président du Conseil de surveillance ou, en son absence, un membre du Directoire spécialement délégué à cet effet ou par toute autre personne qu'elles élisent.



- Que les Scrutateurs peuvent exceptionnellement être choisis en dehors des actionnaires sur décision de l'organe compétent pour convoquer l'Assemblée générale, savoir le Directoire.
- Un Secrétaire doit être désigné pour le Bureau de l'Assemblée générale.

**Décide que le bureau de l'Assemblée Générale Mixte sera composé des personnes suivantes :**

- Président de l'Assemblée générale : Monsieur Jérôme GRUMLER, Directeur Général Adjoint de Sofidy et Président du Directoire de SELECTIRENTE (en l'absence de Monsieur Pierre VAQUIER Président du Conseil de surveillance).
- Scrutateur : La Société Sofidy représentée par Monsieur Guillaume ARNAUD, Président de Sofidy ;
- Scrutateur : La Société Sofidiane, représentée par Madame Sylvie MARQUES son Directeur général Délégué ;
- Secrétaire de l'Assemblée générale : Monsieur Nicolas VAN DEN HENDE, Directeur de l'épargne.

*Cette décision est adoptée par le Directoire.*

\* \* \*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 18 heures 15.

De tout ce qui précède, il est dressé le présent procès-verbal qui est signé par les membres du Directoire.

**Jérôme GRUMLER**



**Michael RICCIARELLI**

